



Extrait du registre des délibérations

ARRONDISSEMENT DE NONTRON COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2023-6-9

024-2424007-2-20231214-2023\_6\_9-DE  
Reçu le 20/12/2023

PÉRIGORD-LIMOUSIN

Séance du 14 décembre 2023

Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Firbeix

Date de la convocation et  
envoi de la note de

synthèse :  
05/12/2023

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 31  
Pouvoirs : 7

Etaient présent(e)s

**Mesdames** : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BOST Claude, BRUN Philippe CHIPEAUX Raphaël COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, GRANET Jean-Claude suppléant, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

**Excusés et procurations** : DEMARTHON Patrick (excusé et remplacé par sa suppléante M.Desgraupes), DECARPENTRIE Françoise (excusée et pouvoir à B. Combeau), DEGLANE Christine (excusée et pouvoir à AS Esclavard), FAYOL Stéphane (excusé et pouvoir à A. Maurussane), LAGARDE Bernadette (excusée et pouvoir à R. Chipeaux), MARCETEAU Dominique (excusée et remplacée par son suppléant JC Granet), BOST Jean-François (pouvoir à S. Bosredon Cournil), DUTHEIL Frédéric (excusé et pouvoir à I.Hyvoz), SAERENS Grégory (excusé et pouvoir à JL Faye)

M. Philippe FRANCOIS est désigné secrétaire de séance.

### CIAS : remplacement d'un membre élu du CA suite à démission

Pour le CIAS Périgord-Limousin et dans un souci de représentativité territoriale, le Conseil de Communauté a décidé que le conseil d'administration comportait 25 membres :

- le Président de l'EPCI
- 12 membres élus
- 12 membres nommés

Suite à la démission de Philippe BANCHIERI, membre élu, des renseignements ont été pris auprès de la Sous-Préfecture :

*selon l'article R. 123-29 du CASF prévoit les règles de désignation des membres élus du CA d'un CIAS. Il prévoit également, dans son dernier alinéa, que : "En cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège." M. Banchieri peut donc faire l'objet d'un remplacement "individuel" sans renouvellement général du CA, dans les mêmes modalités que la désignation initiale des membres élus du CA du CIAS mais dans un délai restreint (2 mois).*

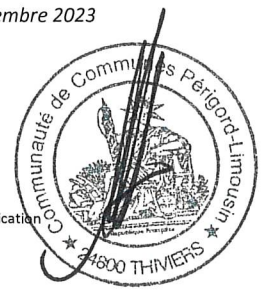
Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 15 décembre 2023  
Le Président,

Michel AUGEIX



**AR Prefecture**

024-242400752-20231214-2023\_6\_9-DE  
Reçu le 20/12/2023

*Suite au scrutin secret à 2 tours et au résultat du vote,*

*Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **VALIDE** la nomination de Mme Isabelle HYVOZ
- **RAPPELLE** comme suit les administrateurs élus du CIAS Périgord-Limousin

| <b>CIAS Périgord-Limousin (membres élus)</b> |                   |
|--|-------------------|
| GIMENEZ Philippe                             | membre élu        |
| FAYOL Stéphane                               | membre élu        |
| MAURUSSANE Annick                            | membre élu        |
| ESCLAVARD Anne-Sophie                        | membre élu        |
| JUGE Jean-Claude                             | membre élu        |
| PRIVAT Pascal                                | membre élu        |
| CHIPEAUX Raphaël                             | membre élu        |
| <b>HYVOZ Isabelle</b>                        | <b>membre élu</b> |
| CHASSAIN Thérèse                             | membre élu        |
| DECARPENTRIE Françoise                       | membre élu        |
| MARCETEAU Dominique                          | membre élu        |
| SEDAN Francis                                | membre élu        |

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 15 décembre 2023  
Le Président,

Michel AUGEIX

